

## ***En quoi consiste l'amélioration éconergétique des bâtiments ?***

L'amélioration éconergétique d'un bâtiment suppose la rénovation de son infrastructure et, bien souvent, l'adoption de méthodes d'exploitation susceptibles de réduire les frais d'entretien et de services publics (énergie et eau). Dans un premier temps, il est essentiel de procéder à une vérification rigoureuse afin de déterminer les coûts réels ainsi que les possibilités d'économies. La modernisation de l'infrastructure implique généralement le renouvellement des systèmes mécaniques, électriques et de plomberie, la mise en place de dispositifs de contrôle plus précis et la conversion à l'énergie renouvelable partout où cela est indiqué. Enfin, la formation du personnel et l'adoption de nouvelles stratégies organisationnelles et de surveillance assureront une gestion et des économies optimales.

Une évaluation portant sur tout un bâtiment ou sur les diverses composantes d'un parc de bâtiments suivie d'un programme intégré de rénovations, a déjà fait la preuve de sa rentabilité pour d'autres municipalités canadiennes. Il en sera de même pour vous!

## **L'amélioration éconergétique intégrée : un choix judicieux**

L'amélioration éconergétique intégrée des bâtiments comporte quantité d'avantages auxquels ne peut prétendre l'approche au coup par coup. Dans le premier cas, les gestionnaires évaluent un bâtiment des fondations au toit, ainsi que l'éventail complet des gains d'efficacité éventuels. Diverses mesures isolées qui pourraient s'avérer rentables à court ou à long terme deviendront plus fructueuses encore si on les intègre dans un projet plus vaste.

- Comme le savent les ingénieurs en bâtiment, les systèmes réagissent réciproquement, et tout changement d'élément se répercute sur chacune des parties constitutives.
- La conjugaison de deux initiatives dont l'une offre un court délai de récupération et l'autre, un long délai, constitue un programme d'investissement tout à fait logique qui respecte les critères financiers reconnus.
- L'introduction de mesures comportant un délai de récupération plus long multiplie les occasions de remplacer les équipements les plus douteux.
- L'ouverture de chantiers plus vastes incite les fournisseurs à réduire leurs prix et favorise même la concurrence entre eux.
- Le recours à une seule et même équipe pour la réalisation de tous les travaux d'amélioration d'un bâtiment ou d'un ensemble de bâtiments ne peut que maximiser son efficacité et les fruits de votre investissement .

Le personnel de la FCM vous guidera tout au long du processus intégré d'amélioration éconergétique. Il vous mettra même en rapport avec vos pairs et des fournisseurs de services de municipalités comparables à la vôtre et qui ont déjà vécu avec succès l'expérience dans laquelle vous vous lancez.

## ***L'amélioration éconergétique des bâtiments donne d'excellents résultats***

L'activité des municipalités canadiennes consomme quelque 60 millions de gigajoules d'énergie au coût annuel d'environ 700 millions \$. À peu près 40 pour cent de cette énergie est utilisée par les bâtiments municipaux qui dépensent à ce chapitre 280 millions \$ chaque année.

L'énergie en question consiste, à l'échelle nationale, en une mixture de combustibles qui dégagent dans l'atmosphère approximativement quatre millions de tonnes de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) -- le gaz à effet de serre qui contribue le plus au réchauffement de la planète et aux changements climatiques.

En règle générale, les améliorations éconergétiques intégrées permettent de réduire de 20 pour cent le coût des services publics pour une installation ou un ensemble d'installations. À la lumière de ce qui précède, on peut considérer comme atteignables les objectifs suivants :

- Les dépenses énergétiques globales de nos municipalités peuvent être réduites annuellement de 56 millions \$ environ
- Dans le cas d'un projet dont le délai de récupération serait de cinq à sept ans, un investissement de 280 à 392 millions \$ dans l'infrastructure des bâtiments municipaux serait tout indiqué
- Les émissions de gaz à effet de serre pourraient être réduites d'environ 800 kilotonnes par année.

En 1998, la municipalité de London, en Ontario, a lancé un programme intégré d'amélioration éconergétique de ses propres bâtiments et a consenti à cette fin un investissement de 3,7 millions \$ dans leurs infrastructures. L'économie prévue de sept MW/h d'énergie devrait entraîner une réduction de 478 000 \$ du coût annuel des services publics. L'investissement pourrait donc être récupéré en moins de huit ans. L'énergie économisée permettra en outre de réduire de six mégatonnes par année les émissions de gaz à effet de serre. Enfin, le projet devrait entraîner la création de 74 années-personnes d'emplois.

## **L'amélioration éconergétique des bâtiments donne d'excellents resultants**

Les bénéfices découlant de l'amélioration intégrée des bâtiments municipaux sont multiples. Le programme AEBM de la FCM permet de déterminer avec précision les coûts qui pourraient être réduits dès le départ et pendant des années, soit ceux des services publics d'eau et d'énergie qui pourraient être abaissés de 20 à 25 pour cent. Non seulement justifierez-vous l'investissement, mais vous récupérerez en outre ceux que vous avez reportés. Enfin, les résultats que vous obtiendrez en contribuant à l'amélioration de la qualité de l'air et de la pureté de l'eau seront parfaitement

mesurables et témoigneront de votre sens des responsabilités en matière d'environnement.

**Cessez de financer en pure perte pour vous les services publics et consacrez l'argent des contribuables à l'amélioration de votre actif.** Parce qu'elle repose sur l'autofinancement, l'amélioration éconergétique des bâtiments permet aux projets qui assurent le renouvellement de l'actif municipal de se poursuivre, alors que le processus habituel d'approbation des investissements pourrait fort bien les stopper.

**Renforcez le confort, la sécurité et la productivité des lieux de travail et des espaces communautaires.** Le recours aux nouvelles technologies et l'adoption de pratiques opérationnelles améliorées créent pour les occupants un meilleur environnement.

**Réduisez les frais d'entretien.** Les nouveaux équipements ont un coût de fonctionnement inférieur à celui des équipements démodés et réduisent les risques d'avoir à faire face à des réparations d'urgence coûteuses.

**Modernisez vos bâtiments et adoptez des pratiques opérationnelles exemplaires.** Les gestionnaires ont une excellente occasion de faire en sorte que les bâtiments et les installations respectent les normes en vigueur et que leur personnel soit initié aux pratiques exemplaires.

**Renforcez les compétences professionnelles du personnel grâce à un programme de formation.** Les employés se familiarisent avec des technologies qui permettent des économies d'énergie et apprennent à bien connaître les systèmes les plus récents.

**Suscitez la création d'une vingtaine d'emplois locaux pour chaque million de dollars investi.** Le gouvernement fédéral estime que chaque tranche de 50 000 \$ consacré à l'amélioration éconergétique des bâtiments crée un emploi équivalant à une année-personne. À l'échelle nationale, cela peut engendrer de 5 600 à 7 840 années-personnes d'emplois.

**Faites preuve de leadership et de zèle dans la gestion des actifs municipaux.** Les améliorations éconergétiques témoignent des qualités de chef des dirigeants municipaux qui répondent ainsi à l'appel des citoyens en faveur d'une réduction de la consommation de l'énergie et des émissions de gaz à effet de serre ainsi que d'un environnement plus sain et plus sécuritaire. C'est aussi faire preuve du sens des responsabilités dans l'utilisation de leurs impôts.

## Ce que comporte l'amélioration éconergétique d'un bâtiment

Dans le cadre d'un projet de rénovation intégrée, les gestionnaires procèdent d'abord à l'évaluation complète d'un bâtiment ou d'un parc de bâtiments, puis déterminent les diverses possibilités d'en améliorer l'efficacité énergétique. Des mesures qui, prises isolément, comporteraient des délais de récupération plus courts ou plus longs selon les cas, sont par la suite incorporées dans un projet plus vaste de modernisation. Dans tous les cas, on mènera à terme trois séries principales de travaux.

La rénovation des systèmes mécaniques et de la plomberie, ce qui entraîne généralement :

- le remplacement des chaudières et des circuits de refroidissement inefficaces par des éléments hautement performants
- le remplacement des circuits de refroidissement désuets par d'autres plus efficaces
- l'installation sur les pompes et les éventails de moteurs à vitesse variable et de commandes qui consomment moins d'énergie que leurs équivalents à vitesse constante
- la transformation des systèmes de distribution de l'air et de l'eau en systèmes à volume variable qui, comparés à des systèmes à volume constant, sont moins énergivores
- le recours pour les piscines à des technologies telles que les chauffe-eau solaires ou les pompes à chaleur géothermique et les panneaux solaires
- la mise en place de dispositifs à débit réduit et de contrôle du débit pour diminuer la consommation de l'eau
- l'installation de systèmes numériques de contrôle afin de régler et de surveiller plus étroitement le fonctionnement de tous les systèmes et de les mieux programmer

La rénovation des systèmes électriques peut comporter quant à elle les changements suivants :

- la conversion des systèmes d'éclairage à la technologie à haut rendement, telle que l'éclairage T8 avec réflecteurs ou l'éclairage à décharge à haute intensité
- l'installation de détecteurs de mouvement pour s'assurer que l'équipement n'est utilisé qu'en temps voulu
- l'installation de systèmes numériques de contrôle de l'éclairage

- la conversion du chauffage électrique au chauffage au gaz naturel ou à l'énergie solaire
- l'installation de condensateurs d'amélioration des facteurs de puissance pour réduire les factures des services publics

Au-delà de ça, l'amélioration éconergétique des bâtiments exigera sans doute de modifier les méthodes de gestion et d'exploitation en procédant à :

- l'adoption de stratégies opérationnelles et d'un calendrier d'exécution pour veiller à ce que les équipements ne fonctionnent qu'en temps utile et pour s'assurer que les réglages optimums ont été faits
- l'adoption de pratiques en matière d'achat et d'entretien garantissant l'utilisation d'appareils et d'outils hautement efficaces
- la mise en place de programmes de surveillance et de compte rendu assurant la progression normale des travaux
- l'initiation du personnel aux compétences et aux techniques à rendement énergétique supérieur

### **En quoi consiste le processus d'amélioration éconergétique des bâtiments ?**

Le personnel du programme AEBM de la FCM vous guidera tout au long du processus. Il vous mettra même en rapport avec ceux de vos pairs et les fournisseurs de services de municipalités comparables à la vôtre qui ont déjà vécu avec succès l'expérience dans laquelle vous vous lancez.

## ***L'amélioration éconergétique des bâtiments - le financement***

La preuve est faite que la rentabilité des projets d'amélioration éconergétique des bâtiments est chose assurée.

Parmi les sources de financement envisageables, signalons les emprunts locaux, une variété de mécanismes internes :

- [budget des investissements](#)
- [emprunts](#)
- [fonds renouvelables internes](#)
- [les ententes contractuelles pour assurer un haut rendement énergétique.](#)

Les Fonds municipaux verts de la FCM peuvent appuyer les études de faisabilité ou la mise en chantier de projets dont le délai de récupération serait de quatre à dix ans ou davantage. Le Fonds d'habilitation municipal vert peut consentir une subvention équivalant à la moitié du coût d'une étude de faisabilité visant à déterminer vos économies potentielles et vos objectifs.

Le Fonds d'investissement municipal vert offre quant à lui des prêts ou des garanties de prêt pour la mise en oeuvre de projets novateurs qui laissent entrevoir des améliorations importantes sur le plan du rendement.

Pour en savoir davantage sur le processus décisionnel en matière de financement, consultez :

Hamilton-Wentworth, en Ontario, qui a choisi le financement interne  
Edmonton, en Alberta, qui a opté pour un fonds renouvelable interne  
Sudbury, en Ontario, qui a choisi de recourir à un fonds de capital et d'emprunt  
Windsor et Toronto, en Ontario, qui ont signé des ententes avec des entreprises de services énergétiques

Pour vous renseigner sur l'aide fédérale à ce sujet, consultez :  
[Programme d'encouragement pour les bâtiments commerciaux](#)

## **Budget des investissements**

### **Sudbury, Ontario: Le financement à même le budget des investissements**

Après avoir vérifié en 1995-1996 l'efficacité énergétique de ses installations, Sudbury a conclu qu'elle pourrait réduire de 990 844 \$ par année ses dépenses énergétiques, ce qui correspondrait à 28 pour cent de sa facture annuelle de 3,4 millions \$. Le coût des mesures que cela exigerait - y compris les frais d'ingénierie et les imprévus - serait de 4,23 millions \$ environ et comporterait une période de récupération simple de 4,27 ans.

L'analyse indiquait aussi que les mesures envisagées pourraient réduire de 24 pour cent les émissions de gaz carbonique, et que la mise en oeuvre d'un plan stratégique en matière d'énergie entraînerait la création de quelque 300 emplois locaux.

À l'aide d'un modèle financier, on a pu déterminer les mouvements de trésorerie découlant d'un engagement financier global à l'égard des diverses mesures potentielles d'amélioration éconergétique. Ce modèle a également permis d'évaluer différents calendriers de mise en oeuvre correspondant à des engagements financiers réduits, ce qui a laissé voir qu'un calendrier de réalisation réparti sur 18 mois pourrait réduire de 500 000 \$ le montant du capital engagé dans le projet. L'astuce consisterait à mettre d'abord en oeuvre les projets comportant un court délai de récupération et de réinvestir les économies ainsi réalisées dans les projets ayant un délai de récupération plus long. Un taux d'actualisation de huit pour cent a été appliqué afin de déterminer la valeur nette et le ratio avantages-coûts actuel à des fins d'investissement. Cela est à peu près égal au coût du capital emprunté à d'autres sources dans la région.

Ayant opté pour le financement interne, le service régional des finances a examiné plus à fond deux scénarios possibles.

Incluant:

1. Assurer le financement des mesures à même le budget des investissements exigerait l'adoption d'un scénario de remboursement; toutes les économies découlant de ces mesures réduiraient immédiatement les coûts d'énergie prévus au budget d'exploitation. La région pourrait réinvestir les économies ainsi réalisées dans d'autres projets régionaux.
2. Assurer le financement en puisant aussi bien dans le budget des investissements que dans le fonds de réserve. Dans ce scénario, on tenait pour acquis que la région était disposée à consacrer 1,2 millions \$ environ de son budget des investissements aux travaux d'amélioration éconergétique. Afin de minimiser les frais d'intérêt, on supposait que la première tranche de 1,2 millions \$ ne porterait aucun frais d'intérêt. Par ailleurs, on considérait qu'il serait possible de puiser jusqu'à 3 millions \$ dans le fonds de réserve de la municipalité régionale à un taux d'intérêt annuel de quatre pour cent. L'intérêt a été calculé mensuellement pour la période de construction (24 mois), puis annuellement par la suite. On prévoyait également que toutes les économies d'énergie réalisées serviraient à rembourser le fonds de réserve.

Tout bien considéré, la région a décidé de financer le programme d'amélioration éconergétique à même le budget des investissements.

En 1998, le conseil régional de Sudbury a ratifié un emprunt de 4,23 millions \$ sur les fonds internes pour l'exécution du plan stratégique d'amélioration éconergétique de la municipalité.

En dernière analyse, le calendrier des travaux était tributaire des possibilités de recrutement de gestionnaires, d'ingénieurs et d'entrepreneurs compétents. Il a également été établi que la mise en œuvre progressive des mesures n'aurait pas d'effets marqués sur les résultats financiers à long terme puisque leur taux de rendement était supérieur aux coûts d'emprunt.

## **Le financement de l'amélioration éconergétique d'un bâtiment : Les emprunts à l'interne**

### **Caractéristiques des fonds internes**

Les administrations municipales ont accès à un large éventail de fonds internes. Bien que les critères à cet égard ne soient pas absolus, le recours à ces fonds pour le financement des projets d'amélioration éconergétique reste soumis à des critères précis :

1. **Soutien interne assuré** : Quand les responsables administratifs et politiques appuient sans réserve la réalisation d'un projet, il est beaucoup plus facile de conclure des alliances et d'obtenir les ressources et les concours nécessaires à la réalisation de vos projets.
2. **Taux de rendement des investissements** : Les fonds de réserve municipaux sont généralement investis dans des obligations gouvernementales sûres dont les taux d'intérêt sont cependant bas. Or, en règle générale, un projet d'amélioration éconergétique bien pensé assure un rendement supérieur.
3. **Bénéfices connexes importants** : Lorsque qu'un projet de cette nature apporte à la collectivité d'importants bénéfices secondaires tels que la création d'emplois et la réduction des émissions de gaz nuisibles à la santé, ses responsables sont en bien meilleure position pour obtenir un financement interne, tout particulièrement si sa réalisation nécessite l'accès à des fonds à bon marché.

Quelques avantages importants :

1. Les emprunts à l'interne sont souvent moins onéreux que ceux faits à l'externe ou par l'intermédiaire de tiers, comme une entreprise de services énergétiques.
2. Les fonds internes peuvent même être prêtés sans intérêt parce que cela n'entraîne pas de coûts de transaction importants.
3. À l'ordinaire, ces fonds sont disponibles selon les besoins.
4. Toutes les économies retournent à la municipalité.
5. L'administration municipale est libre de recourir au financement externe, à son gré.
6. Les projets plus risqués, ou ceux qui ne sont guère rentables, peuvent toujours être financés à même les budgets d'investissements.

Quelques inconvénients :

1. L'utilisation de fonds internes peut retarder ou différer la mise en oeuvre d'autres projets
2. Les fonds internes peuvent être investis dans des produits financiers qui offre un meilleur taux de rendement.
3. Il est indispensable de se doter de mécanismes de suivi et de vérification des économies, et de fixer un calendrier de remboursement.
4. Il y a le risque qu'un service-emprunteur n'acquitte pas sa dette, et que la municipalité n'y puisse rien.

## **Le financement des améliorations éconergétiques : Fonds renouvelables internes**

Les fonds renouvelables internes servent notamment au financement de projets municipaux autorisés, les bénéficiaires devant cependant rembourser leur emprunt afin que d'autres travaux puissent être financés. En théorie, ce cycle continu de prêts et de remboursements se poursuit jusqu'à la dissolution du fonds.

Voilà, brièvement, comment cela fonctionne :

**Financement initial** : L'argent qui sert à la création du fonds renouvelable peut provenir d'un ou de plusieurs fonds excédentaires : allocations budgétaires exceptionnelles; allocations budgétaires annuelles; ventes d'actifs consacrés à des fins précises; subventions ou prêts gouvernementaux; subventions, prêts, frais ou paiements excessifs attribuables à l'industrie et aux entreprises de services énergétiques.

**Projets autorisés** : En règle générale, un projet se qualifie s'il satisfait à certains critères définis dans le mandat du fonds. Dans le cas des fonds renouvelables destinés au financement de travaux d'amélioration éconergétique, ce critère peut préciser la durée des délais de récupération, le niveau des économies d'énergie attendues ou les réductions de gaz nuisibles. Les services municipaux et les groupes communautaires peuvent soumettre leur candidature. Certains fonds offrent des prêts non remboursables, ou des subventions pour la réalisation d'améliorations éconergétiques ou des campagnes de sensibilisation.

**Options en matière de remboursement** : Un fonds renouvelable ne mérite ce qualificatif que si les prêts qu'il a consentis lui sont remboursés. Il a toujours été convenu que les prêts consentis par les fonds renouvelables portent un taux d'intérêt suffisamment élevé pour que ces derniers puissent maintenir leur valeur. Leur calendrier de remboursements se compare aux exigences à cet égard d'un premier contrat d'impartition consenti par une entreprise de service énergétique où les remboursements sont basés sur l'ampleur des économies d'énergie découlant des travaux de rénovation, et cela jusqu'au recouvrement complet des fonds prêtés. Les exigences en matière de remboursement peuvent varier selon les fonds : certains exigent le défraiement de toutes les économies d'énergies, alors que d'autres n'en demandent pas tant. Quand seules les économies servent au remboursement, le reste des gains d'efficacité est inscrit au budget d'exploitation du service-emprunteur ou dans les revenus généraux. Quand un fonds renouvelable peut disposer de toutes les économies découlant des rénovations, ses possibilités de croissance sont considérables. Parmi les autres options en matière de remboursement, signalons les paiements fixes, avec ou sans intérêt, et les prêts non remboursables selon les résultats ou autres critères.

**Suivi et vérification** : Tout fonds renouvelable doit s'appuyer sur un système de surveillance et de vérification pour suivre à la piste l'argent prêté, le progrès des travaux et le respect des conditions de remboursement. Ceux qui fonctionnent selon des conditions de remboursement établies dès le départ n'exigent pas une surveillance aussi étroite parce que les paiements ne fluctuent pas en fonction des résultats. Par contre, ceux qui lient les remboursements aux économies d'énergie obtenues doivent exercer

un suivi et une vérification soutenus pour être en mesure de déterminer les économies d'énergie et le montant des remboursements.

### **Impartition des travaux d'amélioration éconergétique**

Aux prises avec les compressions budgétaires qui frappent le secteur public, il arrive que les municipalités canadiennes n'aient guère d'argent à investir dans les programmes d'efficacité énergétique, comme la rénovation de leurs bâtiments et installations. Mais même dans le cas des municipalités qui disposeraient des ressources nécessaires, il n'est pas toujours acquis qu'elles aient la compétence, la possibilité et les moyens d'obtenir des résultats mesurables. Dans ces cas, la solution pourrait être de confier par contrat à une entreprise de services énergétiques (ESÉ) le soin de réaliser les travaux de rénovation et d'en organiser le financement.

Dans le cadre d'un contrat de ce genre, une ESÉ conçoit en collaboration avec la municipalité un projet d'amélioration éconergétique qui correspond à la vision de cette dernière, veille aux rénovations et livre le tout au client clés en main. L'ESÉ est tout à fait disposée à prendre ce genre d'engagement dans le respect des délais convenus, les économies d'énergie garantissant le remboursement des frais de rénovation, ce qui réduit au minimum le risque financier de la municipalité. Le gouvernement fédéral a utilisé cette approche en confiant à des ESÉ des travaux d'amélioration éconergétique d'une valeur de plus de 200 millions \$.

Le tout fonctionne comme suit :

- Une fois déterminée de façon suffisamment précise l'envergure du projet, l'ESÉ invite un établissement de crédit à participer aux discussions.
- Le prêteur affecte au projet les fonds nécessaires et la municipalité s'engage à le rembourser
- L'échelonnement des remboursements est établi de manière à refléter les économies d'énergie annuelles escomptées, sans que la municipalité ait à budgétiser de nouveaux fonds. Les services intéressés continuent d'inscrire les mêmes montants au budget des services énergétiques.
- L'ESÉ et le client examinent régulièrement la situation en ce qui a trait aux économies réelles et au calendrier des remboursements. Tout manque à gagner à ce chapitre est compensé par l'ESÉ.
- Pendant la durée du contrat, les économies d'énergie sont imputées à l'ESÉ et, par la suite, à la municipalité.

La plupart des ESÉ offrent un éventail complet de services, de la vérification de la consommation d'énergie aux études techniques, au financement, à la construction, à la gestion de l'énergie et au suivi des économies. Ces entreprises fonctionnent selon le principe de la " conception-construction ", c'est-à-dire que les architectes, les ingénieurs et les entrepreneurs sont encadrés par un seul et même contrat et représentent la

même organisation. Bref, ils ne travaillent pas à titre individuel pour la municipalité ou le propriétaire des immeubles. Ce dernier achète les services en gros à condition que les résultats respectent les critères définis au départ. Le propriétaire participe à la planification, suit l'évolution des travaux et en approuve les résultats sans s'occuper des détails de mise en œuvre ou de gestion des sous-traitants; ce qui permet au personnel de la municipalité de s'occuper d'autres dossiers.

Outre l'accès à des conditions de financement avantageuses, cette solution permet de bénéficier de la compétence et de l'expérience de l'ESÉ en matière technique, de gestion des travaux et de mise en place rapide de mesures appropriées d'efficacité énergétique. Et comme les ESÉ sont des spécialistes en ce domaine et qu'elles reçoivent le mandat global de livrer la marchandise dans des délais précis, elles assurent la réalisation des travaux plus rapidement que les entrepreneurs en construction.

Récemment, les ESÉ ont élargi l'éventail de leurs services en matière d'amélioration éconergétique des bâtiments en assurant la gestion des installations, parfois en vertu de partenariats entre les secteurs privé et public. Dans un tel contexte, une ESÉ se charge de concevoir, de construire et d'administrer un bâtiment pour le compte d'une municipalité. L'ESÉ, ou une autre entreprise, devient propriétaire de l'immeuble et le loue à la municipalité. Elle en assure la gestion et garantit la stabilité des frais d'exploitation pendant toute la durée de vie utile de l'immeuble. Certaines mettent également à profit leur expertise dans le domaine de l'énergie et deviennent des intervenants actifs dans cette industrie, par exemple, en achetant et en vendant de l'énergie.

Pour en savoir plus sur les ESÉ, prière de communiquer avec la Canadian Association of Energy Service Companies au (416) 969-9208.

Le site Internet de Ressources naturelles Canada:  
<http://oee.nrcan.gc.ca/fbi/bidders.cfm>